

# Compte rendu CCE du 23 mai 2018

## Information semestrielle sur le Centre Transition Carrières :

Sur les 116 participants (dont 11 à Montpellier) au programme de « Mobilité Volontaire Sécurisée » (MVS), 82 salariés ont terminé leur parcours : 17 salariés ont réintégré IBM, 65 ont démarré leur projet (60% des demandeurs sont en recherche d'un nouvel emploi... contre 40% en reconversion ou création d'entreprise).

## Point de suivi sur le déploiement du RGPD (GDPR)

L'obligation s'impose à IBM qui aurait revu plus de 800 processus. Les Comités d'Établissements (gestion autonome) sont aussi concernés.

De plus, bientôt les utilisations de supports externes (clés USB disques etc ...) ne seront plus possible en tant que support de sauvegardes des postes, le IN admis mais pas le OUT vers ces supports.

## Information sur la décision unilatérale de la Direction concernant les établissements distincts au sein de la Cie IBM France

La direction a présenté aux élus du CCE « *une position qu'elle adopterait s'il n'y avait pas d'accord majoritaire (à 50%) sur le projet d'accord Périmètres des CSE et de Droit Syndical* ». Elle a donc convoqué, après le CCE, une Commission Sociale Paritaire (CSP), instance de négociation avec les organisations syndicales, sur le projet d'accord qu'elle proposait.

Celui-ci inclut, outre la composition des futurs CSE et du CSE Central, un nouveau périmètre des établissements (de 7 à 3 établissements) marqué, notamment, par la suppression de l'établissement de Montpellier regroupé dans un CSE « Sud » de Bordeaux à Nice. Les motivations officielles seraient :

- L'optimisation des temps de déplacements entre les différents sites regroupés au sein d'un même CE ! (*Sachant qu'il y a 1000km entre Bdx et Nice, où est l'optimisation ?*),
- La conservation d'une gestion optimale des Activités sociales et Culturelles (*que vient faire la direction sur les ASC, c'est le domaine exclusif des CE !*)
- La corrélation avec l'organisation commerciale en régions de la Compagnie (*cela reste à démontrer !*).

Et donc, des organisations syndicales ont délibérément signé cet accord pour réduire le nombre de CE/CSE, au détriment de la proximité et de la représentation des élus du personnel !